Compatibilité climatique Fondation Collective Groupe Mutuel

Caractérisation

Avec un volume d'investissement d'environ 2,6 milliards de francs, la Fondation Collective Groupe Mutuel peut être estimée comme faisant partie des Top 70 à 90 des institutions de prévoyance professionelle de Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

Depuis un certain temps, la Fondation Collective Groupe Mutuel a établi une nouvelle Charte ESG. Celle-ci est appliquée ensemble avec son gestionnaire de fortune Groupe Mutuel Asset Management. La Fondation ensemble avec les sociétés membres de Groupe Mutuel Holding dispose ainsi d'une politique de durabilité globale qui inclut toutes les classes d'actifs.

Sous la Charte ESG, sont exclus les entreprises de l'armement non conventionnel et – avec une marge de tolérance – de l'armement conventionnel, de la pornographie et les matières premières alimentaires physiques. Selon une communication de février 2023 de la Caisse à l'Alliance climatique, le respect de la liste d'exclusion de l'ASIR fait partie de cette partie des exclusions.

De plus, la Fondation Collective Groupe Mutuel exclut les sociétés de l'extraction du charbon et/ou de la production d'énergie au charbon ainsi que de l'extraction et/ou production du gaz de schiste et de pétrole bitumineux (voir ci-dessous).

En avril 2021, la Caisse avait informé sur le résultat du premier audit de ses placements par la société spécialisée et indépendante Conser SA. Sur la base de ce système d'évaluation, les placements avaient obtenu la note A, sur une échelle qui va de A+ pour la meilleure évaluation et jusqu'à D pour la moins bonne. La nouvelle publication sous la Politique des placements durable et responsable confirme ce résultat. La Caisse était mieux notée que son indice de référence, noté B+.

En juin 2021, la Caisse avait communiqué à l »Alliance climatique les efforts en cours :

- Réduction de l'exposition dans l'énergie fossile traditionnelle
- Mise en œuvre d'une intégration ESG dans les décisions d'investissement
- Augmentation des investissements avec impact, soit social, soit en lien avec l'économie locale, soit en accompagnant les entreprises favorisant la transition énergétique
- Mise en place d'une politique de dialogue actionnarial, avec un prestataire externe, en phase finale d'analyse
- Mise en place d'un suivi de l'empreinte carbone du portefeuille

Dans sa communication de février 2022 à l'Alliance climatique, la Fondation Collective Groupe Mutuel avait anticipé les résultats de ces projets résultant du deuxième audit Conser pour la fin de l'année 2021. Entretemps ceux-ci ont été publiés dans le rapport de gestion 2021 et dans la nouvelle Politique des placements durable et responsable (voir ci-dessous les rubriques concernées). Ces progrès sont confirmés par le rapport de gestion 2022.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Dans le cadre de la Charte ESG, la Fondation Collective Groupe Mutuel a mis en place un plan d'action climat qui prend en compte les risques climatiques à travers la politique d'exclusion des entreprises du secteur du charbon et de sa stratégie d'exclusion progressive des sociétés de l'extraction et de la production de pétrole et gaz fossile (voir ci-dessous).

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Dans le cadre de la Charte ESG, la Fondation Collective Groupe Mutuel exclut des portefeuilles mobiliers les entreprises actives dans :

- l'extraction du charbon et/ou l'électricité au charbon
- l'extraction et/ou production de gaz de schiste et de pétrole bitumineux

Fixée dans la Charte ESG, sa stratégie de décarbonisation des portefeuilles mobiliers centrée sur la sélection des entreprises les plus efficientes par secteur («best-in-class») et sur l'exclusion progressive des sociétés de l'extraction des énergies fossiles, avait ouvert le potentiel pour une trajectoire de décarbonisation rapide des investissements.

De plus, une part du portefeuille est réservée pour des investissements à fort impact environnemental, social ou en lien avec l'économie locale («Impact Investing»), tels que les technologies propres, l'infrastructure, les obligations durables («Green Bonds») ou la microfinance.

Dans le rapport de gestion 2021, la Caisse avait déjà fait état de progrès considérables en matière de décarbonisation. Actualisé avec les nouvelles informations de février 2023 et celles sous Politique des placements durable et responsable, les réalisations suivantes sur ses portefeuilles mobiliers ont été atteints (actions, obligations, placements alternatifs, infrastructure) :

- Selon la nouvelle analyse Conser, l'empreinte carbone (émissions CO2 absolues) s'est grandement améliorée avec 50% d'émissions en moins que 2020 (Scope 1 et 2). Les émissions de l'indice de référence ont baissé plusieurs fois moins. L'empreinte carbone de la Caisse se retrouve à 42% en-dessous de son indice de référence global.
- De plus, l'exposition aux énergies fossiles hors charbon (inexistant déjà au départ) a baissé de plus de 50% pour s'établir à 1.3% du portefeuille. 50% de cette exposition est classifiée « en transition », signifiant que les entreprises concernées ont des objectifs de réduction des émissions établis et reconnus, engagées dans l'initiative Science Based Targets ou confirmés par les évaluations de l'initiative Transition Pathway TPI).
- Aucune exposition controversée n'est enregistrée (charbon et armes non conventionnelles).
- Les exclusions de l'ASIR ont été élargies et sont suivies par la Caisse. Après discussion avec les gérants de fonds concernés, les sociétés non conformes ont été vendues.
- Les investissements à impact ont augmenté de 50% par rapport à 2020 pour s'établir à 7.4% du portefeuille (hors Private Equity dont l'impact n'est pas encore mesuré par Conser). Les augmentations notables ont été enregistrées dans les domaines Cleantech, Water Themes, Green Bonds et Microfinance. Comme le portefeuille mobilier représente environ 70% des actifs selon le rapport de gestion 2021, ce placement correspond à plus de 5% de la fortune.

Le rapport de gestion 2023 confirme ces progrès acquis en présentant les données numériques selon la recommandation ASIP. De plus, il présente les taux des investissements à impact du portefeuille (soit Clean Tech, Water Themes, Green Bond, Sustainable Bond, High Impact Funds/Microfinance) par rapport au benchmarks relatifs du marché. Ceci est très appréciable, car un effet supplémentaire se produit surtout lorsqu'il finance les activités positives dans une plus grande mesure que celles qui sont financées par la part « de toute façon » des benchmarks du marché. En effet, tous les taux des placements mobiliers de la Fondation dépassent ceux des benchmarks.

Adhésion à des associations de développement durable

Le Groupe Mutuel est membre de Swiss Sustainable Finance.

Selon la communication de février 2022, un partenariat a été signé avec ISS Engagement Pool.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote (étranger, Suisse)

Selon la communication de février 2022, la Fondation Collective Groupe Mutuel avait signé un partenariat avec ISS Engagement Pool en vue de participer au dialogue actionnarial avec les entreprises étrangères sujettes à caution, qui intègre aussi le proxy voting. Les premières lettres d'engagement (ING Groep et Rio Tinto PLC) ont été signées. Comme le rapporte la Fondation Collective Groupe Mutuel en février 2023 et comme confirmé dans le rapport d'activité 2022, ce partenariat avec ISS Engagement Pool lui a permis d'apporter son soutien à une interpellation dans 13 sociétés détenues, avec des pratiques à fort potentiel d'amélioration.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Un reporting plus exhaustif sur l'efficacité de ce dialogue à l'étranger nouvellement entamé reste évidemment encore à faire.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Selon la communication de février 2022, la Fondation Collective Groupe Mutuel avait signé un partenariat avec ISS Data & Analytics dans le but d'avoir accès aux rapports de notation ESG des entreprises individuelles, rapports qui sont pris en compte lors de décisions d'investissement ou de désinvestissement. De plus, concernant l'empreinte carbone, un propre logiciel de reporting ést en cours d'analyse afin de pouvoir accéder rapidement aux reportings nécessaires au suivi régulier de l'évolution des portefeuilles (mobilier et immobilier).

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille.

L'intégration ESG appliquée par le Groupe Mutuel au moyen de la sélection des extreprises qui sont «best-in-class» et de l'exclusion progressive des énergies fossiles présente un potentiel considérable pour une trajectoire de décarbonisation et d'amélioration de la qualité ESG.

Selon la communication de février 2022, la Fondation Collective Groupe Mutuel s'était fixé pour objectif de consacrer 15 % du portefeuille mobilier à l'«Impact Investing» à l'horizon de 5 ans, soit plus de 10% de la fortune. En effet, en février 2023, selon la nouvelle communication, ce taux se situait à désormais à 5% de la fortune.

Le rapport de gestion 2023 informe que la Fondation s'est fixé des objectifs de réduction des émissions de CO2 de 7% par année sur la partie actions, représentant 80% des émissions et 67% de l'intensité carbone du portefeuille.

Avec une nouvelle communication en juin 2024, la Fondation informe que un projet de qualification ESG de ses fonds en Private Equity et Infrastructure est en développement.

Alliance Climatique Suisse

Conclusion:

Caisse de pension durable et respectueuse du climat :

- Une politique de durabilité basée sur les critères ESG (Environmental, Social, Governance ESG), qui comprend également une stratégie climatique, est en place depuis début 2021.
- Exclusion des entreprises d'extraction du charbon et/ou d'électricité au charbon, ainsi que de l'extraction et/ou de production de gaz de schiste et de pétrole bitumineux.
- Réduction progressive des émissions de CO2 financées par le portefeuille, en favorisant les entreprises les plus efficientes par secteur (investissement «best-in-class») et en limitant l'exposition aux énergies fossiles.
- Emissions CO2eq sur le portefeuille mobilier (actions, obligations) actuellement 42% en dessous de l'indice de réference du marché mondial et reduites de 50% par rapport à 2020.
- «Impact Investing» substantiel avec 5% de la fortune, soit dans le Cleantech, les énergies renouvelables, les «Green Bonds» et la microfinance.
- Prise d'influence comme actionnaire en cours de développement à l'étranger via ISS Engagement Pool.

↑+

Tendance 2020-2024 :

Évaluation: nettement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec sa stratégie de réduction progressive de l'empreinte carbone de ses actions et obligations étrangères, qui est combinée avec un objectif d'«Impact Investing» supérieur à la moyenne, la Fondation Collective Groupe Mutuel est sur une trajectoire qui peut actuellement être considérée comme conforme aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – max. 1,5°C d'ici 2050.
- Les succès déjà obtenus laissent apparaître la Fondation Collective Groupe Mutuel très bien en ligne avec les dispositions actuellement les plus avancées du Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Allian
- En effet, pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1, 5°C, une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- Enfin, selon le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, la prise d'influence ESG et climatique sur les entreprises investies (Investor's Engagement) – y compris l'exercice climatiquement positif des droits de vote des actionnaires à l'étranger – est essentielle : la preuve de l'efficacité de la nouvelle prise l'influence des actionnaires et de l'exercice des droits de vote à l'étranger fait encore défaut.